

14/8/2013



Nations Unies

Conseil de sécurité

SC/11093

AFR/2678

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

DÉCLARATION À LA PRESSE FAITE PAR LE CONSEIL DE SÉCURITÉ SUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

On trouvera ci-après le texte de la déclaration à la presse faite aujourd'hui par la Présidente du Conseil de sécurité pour le mois d'août, Mme María Cristina Perceval (Argentine):

Le 14 août, les membres du Conseil de sécurité ont entendu un exposé sur la situation en République centrafricaine présenté par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau intégré des Nations Unies en République centrafricaine (BINUCA), le général de corps d'armée Babacar Gaye, la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires, Valérie Amos et le Sous-Secrétaire général aux droits de l'homme, Ivan Šimonović.

Ils se disent profondément préoccupés par la situation en matière de sécurité en République centrafricaine, qui se caractérise par un effondrement complet de l'ordre public et l'absence de l'état de droit. Ils soulignent que le conflit armé et la crise qui sévit en République centrafricaine font peser une grave menace sur la stabilité dans ce pays et dans la région. Ils déplorent aussi vivement la détérioration de la situation humanitaire ainsi que les violations du droit humanitaire international et les informations faisant état de violations généralisées des droits de l'homme, en particulier par les éléments de la Séléka, notamment des cas d'arrestation et de détention arbitraires, des actes de violence sexuelle à l'égard des femmes et des enfants, des cas de torture, des viols, des exécutions extrajudiciaires, le recrutement et l'utilisation d'enfants, et des attaques perpétrées contre les civils. Ils condamnent dans les termes les plus forts les attaques ciblées visant le personnel des Nations Unies.

Ils soulignent que c'est aux autorités centrafricaines qu'il incombe au premier chef de protéger la population civile. Ils exigent que toutes les parties s'abstiennent de tout acte de violence contre les civils, permettent aux organisations humanitaires d'accéder à la population en toute sécurité et sans entrave dans l'ensemble du pays et respectent pleinement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Ils engagent la communauté internationale à répondre aux appels humanitaires lancés par l'ONU et à pourvoir aux besoins de la population centrafricaine. Ils soulignent que les auteurs de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire doivent être tenus responsables aux niveaux national et international, et prennent note à cet égard de la déclaration faite par le Procureur de la Cour pénale internationale, le 7 août 2013, concernant la République centrafricaine.

Ils soulignent que des avancées rapides doivent être réalisées sur le plan politique, ce qui sera déterminant pour accomplir des progrès dans le pays. Ils exhortent toutes les parties à observer les Accords de Libreville du 11 janvier 2013, ainsi que la Déclaration de N'Djamena du 18 avril 2013, qui posent les bases voulues pour permettre un règlement politique pacifique de la crise en République centrafricaine. Ils leur demandent instamment de redoubler d'efforts pour respecter l'Accord. À cet égard, ils recommandent de mettre rapidement en œuvre les mesures de transition qui doivent conduire à la tenue d'élections libres, régulières et transparentes, conformément au calendrier préconisé dans la Déclaration de N'Djamena.

Ils saluent les efforts déployés par le Communauté économique des États de l'Afrique centrale et son Médiateur concernant la crise en République centrafricaine, ainsi que les initiatives prises par l'Union africaine (UA) pour résoudre la crise.

Ils réaffirment leur ferme appui à l'action menée par l'ONU, notamment par le biais du

Représentant spécial du Secrétaire général, le général de corps d'armée Babacar Gaye, et invitent la communauté internationale à appuyer ces efforts. Ils expriment en outre leur soutien au BINUCA pour qu'il résolve cette crise et se disent prêts à examiner le mandat du Bureau à la lumière de la crise politique, humanitaire et des droits de l'homme, qui est particulièrement inquiétante.

Ils déplorent la reprise des activités de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) en République centrafricaine, due en partie à l'insécurité qui règne, et appellent tous les pays et les organisations sous-régionales et régionales concernées à poursuivre leurs efforts et à renforcer leur coordination pour faire face à la menace posée par la LRA.

Ils se félicitent de la décision prise par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, le 19 juillet 2013, d'autoriser le déploiement de la Mission internationale de soutien à la République centrafricaine sous conduite africaine (MISCA).

Ils prennent note à cet égard de la lettre de l'UA datée du 26 juillet 2013, qui souligne l'importance d'un solide partenariat avec les Nations Unies. Ils prennent en outre note du rapport du Secrétaire générale en date du 5 août 2013 et se déclarent prêts à examiner toutes les options possibles pour stabiliser le pays. Ils attendent avec intérêt de poursuivre les discussions avec l'UA en vue de la création rapide de la MISCA, qui représentera une contribution essentielle pour créer les conditions nécessaires à un État centrafricain stable et démocratique exerçant son autorité sur le territoire national et assumant son rôle de protection de sa population civile.

* *** *

À l'intention des organes d'information • Document non officiel